



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Création d'emplois permanents

N°2025_073

Date d'affichage de la liste des délibérations : **15 juillet 2025**

Date de transmission en Préfecture : **15 juillet 2025**

Date de mise en ligne : **15 juillet 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **2 juillet 2025**

Nombre de conseillers municipaux en service au jour de la séance : **33**

Présidents de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Claude MARCOLET**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Jean-Philippe GILLET – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Roger REMILLY – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Jean PETIT – Guy BOISSERIN – Béatrice VERDIER – Christine MARCILLIERE – Catherine PEREZ – Christelle RIVAT – Éric JACQUET – Marie DECHESNE – Solange VENDITTELLI – Sylvie GUINET – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Michèle EYMARD (à Jean-Philippe GILLET) – Sébastien FRANCOIS (à Anne-Claire ROUANET) – Agnès BERAL (à Claude MARCOLET) – Bruno THUET (à Nicolas KELEN) – Erwan LE SAUX (à Guy BOISSERIN) – Christophe GALLAY (à Christelle RIVAT) – Lionel CATRAIN (à Béatrice DHENNIN) – Jessica DIONISIO (à Catherine PEREZ) – Florence RICHARD (à Marie DECHESNE) – Alain GARDETTE (à Isabelle WEULERSSE) – Laurence BEUGRAS (à Solange VENDITTELLI)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir : Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 1^{er} juillet 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participation, délibère pour

- DIRE que pour répondre aux besoins en personnel à la rentrée scolaire 2025/2026, il y a lieu de procéder aux créations d'emplois permanents suivants :
 - Un emploi permanent à temps non complet (90%) dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, catégorie C, filière médico-sociale
 - Grades ouverts : agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (C2), agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe (C3)
 - Quotité de travail : temps non complet, 31 heures hebdomadaires
 - Mission globale : seconder le professeur des écoles en classe maternelle, encadrer les temps d'animation périscolaire des élèves
 - Un emploi permanent à temps non complet (60%) dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation, catégorie C, filière animation
 - Grades ouverts : adjoint d'animation territorial (C1), adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (C2), adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (C3)
 - Quotité de travail : temps non complet, 21 heures hebdomadaires
 - Mission globale : encadrer les temps d'animation périscolaire des élèves, nettoyer les salles de restauration des écoles
 - Un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation, catégorie C, filière animation
 - Grades ouverts : adjoint d'animation territorial (C1), adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (C2), adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (C3)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

- Quotité de travail : temps complet
 - Mission globale : encadrer les temps d'animation périscolaire des élèves, animateur référent pour un établissement scolaire
- AUTORISER la création de ces emplois permanent à compter du 1^{er} août 2025, leurs inscriptions au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à ces emplois
 - SUPPRIMER un emploi d'animateur vacant à temps complet, remplacé à compter du 1^{er} août 2025 par un emploi d'adjoint d'animation territorial
 - PRÉCISER que les modalités de création de ces emplois seront les suivantes :
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
 - AUTORISER le recrutement sur ces emplois permanents d'agents contractuels pour pourvoir ces emplois en cas de vacance de poste, sur le fondement des articles L.332-8 à L.332-14 du code général de la fonction publique et de la loi n°2019-828 du 6 août 2019
 - DIRE que le lieu de travail est fixé au sein des établissements scolaires publics de la ville, des structures de la petite enfance ou autres locaux adéquats pour l'accueil des mineurs concernés
 - PRÉCISER que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 du budget principal de la commune – exercices 2025 et suivants pour l'ensemble de ces dépenses

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Claude MARCOLLET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD